



## Communiqué de presse

Contact presse

Lyon :

Laure HÉLARY

Tél. : 04 78 63 26 96

[laure.helary@insee.fr](mailto:laure.helary@insee.fr)

Chamalières, le 27 septembre 2016

### Accessibilité des services au public

Au sein d'un même département, tous les territoires ne sont pas égaux en termes d'accessibilité aux services. L'Insee publie ce jour, en partenariat avec la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes, 12 Insee Flash traitant de l'“**Accessibilité des services au public**” dans chacun des départements de la région. Ils permettent notamment de distinguer les espaces les moins bien desservis en équipement. Leurs habitants doivent effectuer des trajets en voiture bien plus longs que le reste de la population pour accéder aux services les plus courants. Cet éloignement est encore plus marqué pour des équipements plus spécifiques destinés notamment aux jeunes actifs, aux familles ou aux seniors.

Chacune de ces études pourra ainsi alimenter la partie diagnostic des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public prévue par la loi Notre.

### Identifier les territoires les plus éloignés des équipements

Si les habitants des territoires les plus urbanisés accèdent rapidement aux services de la vie courante, ce n'est pas le cas dans les espaces plus ruraux. La montagne est un des principaux facteur d'inégalité d'accès. Selon les massifs, l'accessibilité est toutefois très différente. L'isolement de la population est particulièrement prononcé dans les montagnes auvergnates, ardéchoises et drômoises, très peu denses. En revanche, dans les départements alpins, la population est beaucoup plus concentrée et, pour une grande part d'entre elle, accède plus facilement aux services courant. L'éloignement aux services n'épargne pas certains territoires sous l'influence des villes même s'il reste inférieur aux zones de montagne.

Les 12 études de l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes sont disponibles [ici](#)